

AMÉNAGEMENT TEMPS DE TRAVAIL (ATT)

Consoeurs, confrères,

Le 28 octobre dernier, la Direction de TransÉnergie débuta la dénonciation de toutes les ententes locales sur les horaires de travail pour l'année 2017.

Les locaux concernés auront la possibilité de s'entendre, mais dans plusieurs cas la Direction locale devra se conformer à la directive donnée par sa Direction principale, et ce, sans marge de manœuvre.

En d'autres mots, pour répondre à son besoin d'horaires plus étendus pour faire de la maintenance, la Direction de TransÉnergie a pris la décision de revenir aux horaires prévus à l'article 23.02 D) de la convention collective pour la majorité des quartiers généraux, c'est-à-dire des équipes en alternance du lundi au jeudi, du mardi au vendredi et l'application de la modulation saisonnière.

Des discussions sont en cours à même la table de négociation provinciale afin de maintenir les ATT déjà en place. Ce point sera également discuté lors du prochain CEP (Comité Exécutif Provincial) débutant le 7 novembre prochain. Les négociations locales pourront se tenir par la suite.

Nous vous tiendrons informés de tout autre développement concernant ce dossier.

Syndicalement,

Fiers de notre passé

MAÎTRES DE NOTRE AVENIR

*Richard Perreault,
Président provincial*

*Sylvain Dubreuil,
Secrétaire général*